

224C0452  
FR0013230612-FS0218

27 mars 2024

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

### TIKEHAU CAPITAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mars 2024, le concert composé des sociétés Tikehau Capital Advisors<sup>1</sup>, Tikehau Management<sup>2</sup>, Makemo Capital<sup>3</sup>, Tikehau Employee Fund 2018<sup>4</sup>, MACSF Epargne Retraite<sup>5</sup>, Crédit Mutuel Arkéa et Neuflyze Vie, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2024, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société TIKEHAU CAPITAL et détenir 117 019 090 actions TIKEHAU CAPITAL représentant autant de droits de vote, soit 66,42% du capital et des droits de vote de cette société<sup>6</sup>, selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Tikehau Capital Advisors <sup>1</sup>	93 550 737	53,10
Tikehau Management <sup>2</sup>	2 443 173	1,39
Makemo Capital <sup>3</sup>	1 202 099	0,68
TEF 2018 <sup>4</sup>	125 000	0,07
<b>Total sociétés sous contrôle de AF&amp;Co et MCH* (fondateurs)</b>	<b>97 321 009</b>	<b>55,24</b>
MACSF Epargne Retraite <sup>5</sup>	12 246 257	6,95
Crédit Mutuel Arkéa	5 176 988	2,94
Neuflyze Vie	2 274 836	1,29
<b>Total concert</b>	<b>117 019 090</b>	<b>66,42</b>

\* AF&Co est contrôlée par M. Antoine Flamarion et MCH est contrôlée par M. Mathieu Chabran.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée dont le président est la société AF&Co (contrôlée par Antoine Flamarion) et le directeur général est la société MCH (contrôlée par Mathieu Chabran). Le capital de TCA est réparti entre les fondateurs et des managers de TIKEHAU CAPITAL qui détiennent ensemble au travers de structures 65,70% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital Advisors (parmi lesquels les participations directes de AF&Co et MCH sont, respectivement, de 20,47% et 9,07%) et un groupe d'actionnaires institutionnels : SFI (via une de ses sociétés affiliées, Legacy Participations), MACSF, Esta Investments (groupe Temasek) et North Haven Tactical Value (groupe Morgan Stanley), qui se répartissent le solde de 34,30%.

<sup>2</sup> Société par actions simplifiée (sise 32 rue de Monceau, 75008 Paris) contrôlée conjointement par les sociétés AF&Co (contrôlée par Antoine Flamarion) et MCH (contrôlée par Mathieu Chabran) qui détiennent chacune 11,54% du capital. Tikehau Management a pour président AF&Co et pour directeur général MCH.

<sup>3</sup> Société par actions simplifiée (sise 32 rue de Monceau, 75008 Paris) détenue et contrôlée conjointement par AF&Co (contrôlée par M. Antoine Flamarion) et par MCH (contrôlée par M. Mathieu Chabran). Makemo Capital a pour président AF&Co et pour directeur général MCH.

<sup>4</sup> Société par actions simplifiée (sise 32 rue de Monceau, 75008 Paris) détenue par Tikehau Capital Advisors (à hauteur de 40,81%), AF&Co (à hauteur de 4,76%), MCH (à hauteur de 4,76%) et par les salariés du groupe TIKEHAU CAPITAL. Tikehau Capital Advisors est le président de TEF 2018.

<sup>5</sup> Contrôlée par la société d'assurance mutuelle MACSF Prévoyance et au plus haut niveau par MACSF SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle).

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé de 176 192 916 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société TIKEHAU CAPITAL.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- la société Tikehau Employee Fund 2018 a précisé détenir 414 927 bons de souscription d'actions (« BSA ») TIKEHAU CAPITAL<sup>7</sup>; et
- la société Tikehau Management a précisé détenir 414 927 BSA TIKEHAU CAPITAL<sup>8</sup>.

---

---

<sup>7</sup> BSA émis par TIKEHAU CAPITAL au bénéfice de la société Tikehau Employee Fund 2018, le 21 décembre 2016. Ces BSA ont une durée de 10 ans et sont exerçables à tout moment en une ou plusieurs fois à compter du 5<sup>ème</sup> anniversaire de leur émission (chaque BSA donne droit, depuis le 19 mai 2021, à 1,161 action TIKEHAU CAPITAL au prix de 21 € par action TIKEHAU CAPITAL).

<sup>8</sup> BSA émis par TIKEHAU CAPITAL au bénéfice de la société Tikehau Management, le 21 décembre 2016. Ces BSA ont une durée de 10 ans et sont exerçables à tout moment en une ou plusieurs fois à compter du 5<sup>ème</sup> anniversaire de leur émission (chaque BSA donne droit, depuis le 19 mai 2021, à 1,161 action TIKEHAU CAPITAL au prix de 21 € par action TIKEHAU CAPITAL).